

Recommandations de vote sur résolutions soumises à l'AG EDF du 14/6/2023

À titre ordinaire

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 **CONTRE**
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 **CONTRE**
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 **CONTRE**
4. Dotation de la réserve légale **CONTRE**

Motivation du vote CONTRE sur les résolutions 1 à 4 : Energie en actions s'est étonnée de l'absence de tout enregistrement comptable sur l'exercice 2022 au titre du manque à gagner lié à la fermeture anticipée de la centrale nucléaire, dans un contexte de prix de marché très élevé. Réserves également sur l'Ebitda publié au titre de l'exercice 2022 au regard de la communication faite par EDF sur l'évolution de l'Ebitda à l'occasion de la publication des comptes du 1^{er} semestre 2022.

5. Approbation d'une convention réglementée – Avenant au protocole transactionnel relatif à l'indemnisation d'EDF par l'Etat français du fait de la fermeture anticipée de la centrale nucléaire de Fessenheim. **CONTRE, Energie en actions rappelle avoir posé une question écrite lors de l'AG du 12 mai 2022, sur la mise en œuvre de ce protocole, sans avoir de réponse concrète.**

Energie en actions s'étonne également d'apprendre qu'un avenant à ce protocole a été :

- approuvé par le CA du 15/12/2021, et non évoqué dans la réponse de l'entreprise à notre question écrite,

- signé le 25 juillet 2022, soit 6 jours après le communiqué du Ministère de l'économie d'annonce de son intention de lancer une offre publique d'achat simplifiée sur les titres de capital d'EDF au prix de 12 €/action, dans l'objectif de retirer la société de la cote,

6. Approbation d'une convention réglementée – Contrat de garantie conclu avec un syndicat de banques en qualité de coordinateurs globaux et teneurs de livre associés, incluant Société Générale, dans le cadre de l'augmentation du capital réalisée le 7 avril 2022. **Abstention**

7. Approbation d'une convention réglementée – Conventions conclues par EDF dans le cadre du projet d'acquisition des activités nucléaires « Steam Power » de General Electric. **CONTRE, Energie tient à souligner qu'EDF est un architecte – ensemblier pour la réalisation de centrales nucléaires, et n'a pas vocation à intégrer ses principaux fournisseurs, notamment dans sa situation financière actuelle.**

8. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés. **CONTRE, en cohérence avec les votes sur les résolutions 5 et 7**

9. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Jean-Bernard Lévy, Président-Directeur Général de la Société pour la période du 1er janvier 2022 jusqu'à sa démission, le 23 novembre 2022, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022. **CONTRE, du fait des votes de Jean-Bernard Lévy en faveur de l'OPA de l'Etat au prix de 12 € par action EDF, lors des CA du 27 octobre et du 20 novembre 2022, en situation de conflit d'intérêt (poste de censeur au CA de la Société Générale).**

10. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Luc Rémont, Président-Directeur Général de la Société pour la période allant de sa nomination, le 23 novembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2022, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022. **Energie en actions s'étonne que les actionnaires soient interrogés sur la rémunération de Luc Rémont avant le vote ratifiant sa nomination en qualité d'administrateur !**
11. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux de la Société. **Abstention**
12. Approbation de la politique de rémunération concernant le Président -Directeur Général de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. **CONTRE, Energie en actions continue de contester l'absence de tout élément de rémunération variable.**
13. Approbation de la politique de rémunération concernant les administrateurs de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. **CONTRE, la rémunération devant être versée à des administrateurs ayant approuvé l'OPA de l'Etat au prix de 12 € par action, et aux administrateurs représentants de l'Etat.**
14. Approbation de la somme fixe annuelle à titre de rémunération allouée au Conseil d'administration. **CONTRE, idem résolution 13.**
15. Ratification de la nomination de Monsieur Luc Rémont en qualité d'administrateur. **CONTRE, Energie en actions rappelle qu'il a été coopté au CA en prenant le poste que venait de libérer un administrateur représentant de l'Etat démissionnaire, puis le Comité des nominations et rémunérations l'a qualifié d'indépendant pour pouvoir voter au côté de Jean-Bernard LEVY, en faveur de l'OPA de l'Etat au prix de 12 € par action, lors du CA du 20/11/22. C'est ainsi qu'il y avait, lors de ce CA, seulement 5 administrateurs représentants de l'Etat (au lieu de 6) et 7 administrateurs qualifiés d'indépendant au lieu de 6.**
16. Ratification de la nomination de Madame Anne-Marie Descôtes en qualité d'administratrice, en remplacement de Monsieur Jean-Bernard Lévy. **CONTRE, Madame Anne-Marie Descôtes, représentante de l'Etat, ayant participé à la « manipulation » ayant conduit à ce qu'il n'y ai que 5 administrateurs représentants de l'Etat lors du CA du 20/11/22.**
17. Renouvellement du mandat d'une administratrice. **CONTRE, Madame Claire Pedini ayant voté en faveur de l'OPA de l'Etat au prix de 12 € par action lors des CA des 27/10 et 20/11/22.**
18. Renouvellement du mandat d'un administrateur. **CONTRE, Monsieur Bruno Crémel ayant voté en faveur de l'OPA de l'Etat au prix de 12 € par action lors des CA des 27/10 et 20/11/22.**
19. Renouvellement du mandat d'un administrateur. **CONTRE, Monsieur Philippe Petitcolin ayant voté en faveur de l'OPA de l'Etat au prix de 12 € par action lors des CA des 27/10 et 20/11/22.**
20. Renouvellement du mandat d'une administratrice (Madame Anne-Marie Descôtes) : **CONTRE, en cohérence avec le vote sur la résolution 16.**
21. Renouvellement du mandat d'un administrateur (Gilles Denoyel). **Abstention, s'agissant d'un administrateur représentant de l'Etat, n'ayant pas pris part aux votes sur l'OPA de l'Etat sur les actions EDF.**

22. Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes. **CONTRE, en cohérence avec les votes sur les résolutions 1 à 4.**

23. Constatation de l'expiration du mandat d'un commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en remplacement. **Abstention**

24. Avis consultatif sur la mise en oeuvre du plan de transition climatique de la Société visant à contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici à 2050. **Abstention, en attente de communication par EDF du rapport du Conseil d'administration sur ce sujet.**

25. Autorisation conférée au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société **POUR.**

à titre extraordinaire

26. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées à des catégories de bénéficiaires avec suppression du droit préférentiel de souscription **POUR (résolution permettant de mettre en oeuvre une potentielle ORS par émission d'actions réservées aux salariés et anciens salariés du groupe EDF)**

27. Autorisation consentie au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues **Abstention.**

À titre ordinaire et extraordinaire

28. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités **POUR.**

Energie en Actions, Immeuble EDF - 4 Rue Floréal 75017 PARIS

Energie en actions a été créée en 2006 comme association d'actionnaires salariés et anciens salariés du groupe EDF. Après l'annonce le 6/7/2022 par la Première Ministre de son intention de détenir 100 % du capital d'EDF, l'association a souhaité défendre toutes les personnes, qu'elles soient ou non salariées d'EDF, qui ont investi une partie de leur épargne en actions EDF, notamment lors de l'ouverture du capital en 2005.

<http://www.energie-en-actions-edf.fr>
contact.energieenactions@gmail.com

<https://www.linkedin.com/company/energie-en-actions>